



Légende :

Site Patrimonial Remarquable

Monuments Historiques

Limites administratives

Secteurs

Périmètre du SPR

cours d'eau - AEI

Immeuble bâti ou non bâtis protégés à conserver, restaurer, mettre en valeur

Batis -éléments protégés v3 2306- AEI - Copie

immeuble non protégés - AEI

▲▲ Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine

— Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture

Element extérieur patriculier

▲▲ Séquence Naturelle - AEI

■ Espace boisé classé - AEI

■ Parc ou jardins de pleine terre

□ Espace libre à dominante végétale

● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

● Arbres Remarquables

□ Espace libre à dominante minéral

conditions patriculières

■ ■ ■ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou créer- AEI

■ ■ ■ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

■ ■ ■ Espaces vert à requalifier - AEI

— Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur

■ ■ ■ Emplacements réservés

Site Patrimonial Remarquable
Règlement graphique

SECTEUR A,B,C,D et E

Version Juin 2023

Format A1

